Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 juillet 2011

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés

12

Séance du 11 juillet 2011

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, adjoint au Maire,
Marianne WEHR, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER, Christophe SCHIR

Absents excusés :
Anne-Marie BULOT, adjointe au Maire,
Sébastien HERRMANN qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Manuel STOLL, Hubert FLECKSTEINER, Christelle KOESTEL qui donne procuration à Maxime BRAND

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 mai 2011.

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 12 juillet 2011.

Le Maire
Maxime BRAND

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 juillet 2011

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés

12

Séance du 11 juillet 2011

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, adjoint au Maire,
Marianne WEHR, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER, Christophe SCHIR

Absents excusés :
Anne-Marie BULOT, adjointe au Maire,
Sébastien HERRMANN qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Manuel STOLL, Hubert FLECKSTEINER, Christelle KOESTEL qui donne procuration à Maxime BRAND

REATTRIBUTION DU LOT 8 - CARRELAGE - DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGNEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A L'ABBAYE NOTRE DAME D'ALTBRONN
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE LOT 8 - CARRELAGE - REATTRIBUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la SA CAMPEIS, domiciliée à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN et titulaire du lot 8 carrelage pour un montant de 16 797.31 € TTC dans le cadre des travaux d'aménagement de la Mairie et de la Maison des Associations à l'Abbaye Notre-Dame d'Altbronn, est en redressement judiciaire et, de ce fait, dans l'incapacité d'honorer son contrat avec la Commune d'Ergersheim.

En date du 24 juin 2011, la Commune d'Ergersheim a sollicité des offres de prix, par l'intermédiaire de M. Arnold HAIBACH, maître d'œuvre des travaux, auprès de cinq entreprises locales de carrelage :

- PA DIFFUSION de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
- CARRELAGE HEUSCH à MOLSHEIM
- SOCIETE ARTEIS à MOLSHEIM
- ENTREPRISE SANTORO FRERES à MOLSHEIM
- SARL CARDOSO JERONIMO à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE

Deux offres de prix ont été réceptionnées en Mairie, comme suit :

SARL CARDOSO JERONIMO	17 226.64 € HT	20 603.06 € TTC
PA DIFFUSION	16 837.23 € HT	20 137.33 € TTC

Après analyse des offres par M. Arnold HAIBACH, maître d'œuvre des travaux, le Maire propose de retenir l'offre de la SARL CARDOSO JERONIMO, la mieux-disante et la mieux adaptée, pour un montant de **17 226.64 € HT**.

Le gérant de la SARL CARDOSO JERONIMO, s'étant déplacé sur le chantier, a pu constater de visu la nature et le détail des travaux à effectuer et a ainsi pu définir justement son offre de prix par rapport aux exigences de qualité du cahier des charges.

L'offre de prix de la société PA DIFFUSION ne s'appuie pas sur des observations faites préalablement de visu et le carrelage proposé ne répond pas aux exigences de qualité du cahier des charges. L'offre de prix ne peut donc être considérée comme satisfaisante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre de prix de la SARL CARDOSO JERONIMO à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE pour un montant de 20 603.06 € TTC ;
- d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise SARL CARDOSO JERONIMO ;

et dit que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif 2011 en dépenses d'investissement au compte 21318 « autres bâtiments publics »

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 12 juillet 2011.
Le Maire
Maxime BRAND

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 juillet 2011

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents ou représentés
12

Séance du 11 juillet 2011

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, adjoint au Maire,
Marianne WEHR, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER, Christophe SCHIR

Absents excusés :
Anne-Marie BULOT, adjointe au Maire,
Sébastien HERRMANN qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Manuel STOLL, Hubert FLECKSTEINER, Christelle KOESTEL qui donne procuration à Maxime BRAND

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES AVENANTS :
- **N° 1 AU LOT N° 1 GROS ŒUVRE**
- **N° 1 AU LOT N° 2 DESAMIANTAGE**
- **N° 1 AU LOT N° 4 CHAUFFAGE**
- **N° 2 AU LOT N° 7 MENUISERIE INTERIEURE**
- **N° 1 AU LOT N° 9 REVETEMENT DE SOL**

DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

VU la délibération du 9 décembre 2010 dans laquelle le Conseil municipal désigne Monsieur le Maire Maxime BRAND comme personne responsable du marché d'aménagement des locaux de la Mairie et de la maison des associations dans l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn et l'autorise à signer les marchés, lots 1 à 11, comme suit pour un montant total de 355 803.07 € TTC :

1	GROS ŒUVRE	RAUSCHER	**37 906.97 €**
2	DESAMIANTAGE	SIDE	**50 197.08 €**
3	ELECTRICITE	WEBER KRESS	**50 206.23 €**
4	CHAUFFAGE	FORCEO POPP	**32 455.85 €**
5	SANITAIRES	GILLMANN	**34 357.25 €**
6	PLATRERIE-ISOLATION	GEISTEL ROBERT	**33 509.96 €**
7	MENUISERIE INTERIEURE	DIEBOLT	**59 917.09 €**
8	CARRELAGE	CAMPEIS	**16 797.31 €**
9	REVETEMENT DE SOL	JEHU	**20 856.33 €**
10	PEINTURE INTERIEURE	EST BATIPEINT	**16 043.29 €**
11	STORES D'OCCULTATION	ROWASTORES	**3 555.71 €**

VU la délibération du 31 mars 2011 dans laquelle le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire Maxime BRAND à signer l'avenant n° 1 au lot n° 7 menuiserie intérieure, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 17 mars 2011, pour un montant de 6 818.64 € TTC, portant le marché initial de 59 917.09 € TTC à 66 735.72 € TTC ;

Monsieur le Maire explique que les lots n° 1 gros-œuvre, n° 2 désamiantage, n° 4 chauffage, n° 7 menuiserie intérieure et n° 9 revêtement de sol font l'objet de modifications conformément aux mémoires joints à la présente délibération ; ce qui porte le montant des marchés initiaux de :

- 37 906.97 € TTC à 39 212.71 € TTC, pour le LOT N° 1 GROS-ŒUVRE : RAUSCHER
- 50 197.08 € TTC à 35 605.88 € TTC, pour le LOT N° 2 DESAMIANTAGE : SIDE
- 32 455.85 € TTC à 34 889.95 € TTC, pour le LOT N° 4 CHAUFFAGE : FORCEO POPP
- montant du marché initial augmenté par l'avenant n° 1 : 66 735.72 € TTC à 72 141.02 € TTC, pour le LOT N° 7 MENUISERIE INTERIEURE : DIEBOLT
- 20 856.33 € TTC à 25 799.01 € TTC, pour le LOT N° 9 REVETEMENT DE SOL : JEHU

CONSIDERANT que les modifications apportées aux lots n° 1, n° 2, n° 4, n° 7 et n° 9 ne bouleversent pas l'économie du marché ni en changent l'objet ;

CONSIDERANT que les projets d'avenants entrainent une augmentation du montant initial de chaque marché supérieure à 5 % et qu'ils doivent être soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 11 juillet 2011, a approuvé les avenants de :

- 1 305.74 € TTC au lot n° 1 gros-œuvre
- -14 591.20 € TTC au lot n° 2 désamiantage
- 2 434.10 € TTC au lot n° 4 chauffage
- 5 405.30 € TTC au lot n° 7 menuiserie intérieure
- 4 942.69 € TTC au lot n° 9 revêtement de sol

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire d'Ergersheim à signer les avenants :
    - n° 1 au lot n° 1 gros-œuvre pour un montant de 1 305.74 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 37 906.97 € TTC à 39 212.71 € TTC.
    - n° 1 au lot n° 2 désamiantage pour un montant de -14 591.20 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 50 197.08 € TTC à 35 605.88 € TTC.
    - n° 1 au lot n° 4 chauffage pour un montant de 2 434.10 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 32 455.85 € TTC à 34 889.95 € TTC.
    - n° 2 au lot n° 7 menuiserie intérieure pour un montant de 5 405.30 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial augmenté par l'avenant n° 1 de 66 735.72 € TTC à 72 141.02 € TTC.
    - n° 1 au lot n° 9 revêtement de sol pour un montant de 4 942.69 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 20 856.33 € TTC à 25 799.01 € TTC.
- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2011 en dépenses d'investissement au compte 21318 « autres bâtiments publics ».

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme

Ergersheim, le 12 juillet 2011.

Le Maire
Maxime BRAND

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 juillet 2011

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés

12

Séance du 11 juillet 2011

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, adjoint au Maire,
Marianne WEHR, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER, Christophe SCHIR

Absents excusés :
Anne-Marie BULOT, adjointe au Maire,
Sébastien HERRMANN qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Manuel STOLL, Hubert FLECKSTEINER, Christelle KOESTEL qui donne procuration à Maxime BRAND

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE CONTRAT DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES AVEC LA SOCIETE ANTEA – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC/FNAP

VU la demande de prescription de diagnostic anticipé par M. Maxime BRAND, Maire d'Ergersheim en date du 13 octobre 2008 sur les terrains de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn à Ergersheim ;

VU l'arrêté préfectoral SRA n° 2008/268 en date du 22 octobre 2008 portant prescription de l'opération de diagnostic archéologique sur les terrains de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn, devant faire l'objet d'aménagements urbains ;

VU l'arrêté préfectoral SRA n° 2009/109 en date du 2 avril 2009 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive n° 5209 prescrite par arrêté n° 2008/268 du 22 octobre 2008 et fixant la date d'opération du 21 avril au 23 avril 2009 ;

VU la délibération du 26 mars 2009 autorisant M. le Maire d'Ergersheim à signer une convention relative au diagnostic d'archéologie préventive à réaliser dans l'enceinte de l'ancienne Abbaye Notre Dame d'Altbronn avec le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR) de Sélestat ;

VU le rapport diagnostic n° 924 du 23 juillet 2009 relatif à cette opération de fouilles établi par le PAIR de Sélestat ;

VU l'arrêté préfectoral SRA n°2009/308 du 30 octobre 2009 portant prescription de l'opération d'archéologie préventive ;

VU le cahier des charges de la fouille archéologique préventive, en annexe de l'arrêté ci-dessus mentionné, à conduire sur la parcelle 119 en section 1 sur une superficie de 4 000 m² dans l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn 16 rue Principale à Ergersheim ;

VU L'arrêté préfectoral SRA n° 2010/34 portant modification des annexes de l'arrêté n° 2009/308 et réduisant l'emprise de l'opération d'archéologie préventive de 4 000 m² à 1 800 m² dans sur la parcelle 119 en section 1 dans l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn 16 rue Principale ;

VU le dossier de consultation envoyé par la Commune d'Ergersheim le 9 août 2009 auprès de cinq opérateurs agréés ;

VU le devis de la SARL ANTEA domiciliée 11 rue de Zurich à 68440 HABSHEIM pour un montant de 84 240.00 € HT, soit 103 190.88 € TTC relatif à l'opération de fouilles d'archéologie préventive à conduire dans l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn 16 rue Principale ;

VU le courrier du 29 octobre 2011 adressé par Mme le Sous-Préfet de Molsheim au Maire d'Ergersheim l'informant qu'en cas d'acceptation par la Commune d'Ergersheim du devis établi par la SARL ANTEA elle l'invite à l'en informer afin de coordonner efficacement la prise en charge financière par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du coût des fouilles ;

Le Maire propose au Conseil municipal de retenir le devis de la SARL ANTEA pour conduire l'opération de fouilles d'archéologie préventive et de demander la prise en charge financière du coût des fouilles par la DRAC et l'INRAP par le biais du FNAP (Fonds national d'archéologie préventive).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver et de retenir le devis de la SARL ANTEA de HABSHEIM pour un montant de 84 240 € HT ;
- de demander à la SARL ANTEA d'établir le projet scientifique des fouilles et de le soumettre pour approbation à la DRAC ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'intervention entre la Commune d'Ergersheim et la SARL ANTEA relatif à l'opération de fouilles d'archéologie préventive à conduire dans l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn 16 rue Principale ;
- de demander la prise en charge par la DRAC sous couvert du FNAP de l'intégralité du coût des fouilles selon le devis de la SARL ANTEA pour un montant de 84 240 € HT ;
- de prendre la décision modificative budgétaire n° 1 au budget primitif 2011.

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 12 juillet 2011.

Le Maire
Maxime BRAND

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 juillet 2011

Nombre de conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés

12

Séance du 11 juillet 2011

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Luc EBENER, adjoint au Maire,
Marianne WEHR, Rémi BOEHLER, Eric BOEHLER, Marie-Louise EHRHARD, Martine GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER, Christophe SCHIR

Absents excusés :
Anne-Marie BULOT, adjointe au Maire,
Sébastien HERRMANN qui donne procuration à Rémi BOEHLER, Manuel STOLL, Hubert FLECKSTEINER, Christelle KOESTEL qui donne procuration à Maxime BRAND

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER LE PERMIS DE DEMOLIR D'UNE PARTIE DU MUR D'ENCEINTE DE L'ABBAYE NOTRE-DAME D'ALTBRONN

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de procéder à la démolition de deux cabanons insalubres d'une part et d'une partie du mur d'enceinte de l'Abbaye Notre-Dame d'Altbronn d'autre part afin de permettre la création d'une véritable place de village accessible et fonctionnelle.

VU le PLU approuvé le 11 janvier 2007, modifié et révisé en date du 9 décembre 2010, instaurant un permis de démolir dans les zones urbaines ;

CONSIDERANT que pour la réalisation de ces travaux il est nécessaire d'introduire une demande de permis de démolir,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire :

- à déposer, au nom de la commune d'ERGERSHEIM, une demande de permis de démolir pour le projet mentionné en objet ;
- à signer l'arrêté de permis de démolir correspondant.

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme
Ergersheim, le 12 juillet 2011
Le Maire
Maxime BRAND